



Rapport d'orientation budgétaire 2021

Sommaire

☐ Préalable

- Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants)
- Débat d'orientation budgétaire et publicité du rapport

☐ Le contexte international, national et communal

- Le contexte international
- Le contexte national
- Le contexte communal

☐ Ratios & Indicateurs

- Indicateurs grands publics
- Indicateurs Majeurs
- Indicateurs d'autofinancement
- Ratios

☐ Rapport d'orientation budgétaire

- Le présent rapport vise, dans un premier temps, à réaliser
 - une estimation du niveau d'épargne brute,
 - une estimation du niveau d'épargne nette

- une estimation du niveau de l'endettement,
- puis d'estimer leurs évolutions dans les prochaines années
- Nous étudierons par étape
 1. les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

Seront présentées notamment la situation et les hypothèses d'évolution en matière de

- concours financiers de l'Etat (dotations, subventions, participations),
- fiscalité
- tarification
- subventions
- relations financières entre la Commune et Haut Bugey Agglomération
- Nous examinerons
 2. les dépenses et les recettes d'investissement
- Nous détaillerons
 3. l'encours de dette
 - et les perspectives pour le projet de budget 2021
 4. les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses seront présentées
 5. Conclusions - Orientations
 - la présentation des engagements pluriannuels

Préalable

Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants)

- ❑ Depuis 2017, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport comportant :
 - 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement :
 - les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Haut Bugey Agglomération
 - 2° La présentation des engagements pluriannuels :
 - les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes
 - 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget (le profil de l'encours à la fin de l'exercice)
- ❑ Objectifs : évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice
- ❑ Ce ROB donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au conseil municipal du 27 février 2021. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- ❑ Ensuite,
 - Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président d'Haut Bugey Agglomération dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.
 - Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB
- ❑ Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents (site internet de la commune <https://www.plateauhauteville.fr/la-ville/vie-municipale/5078.html>) et consultable en mairie sur demande au service comptabilité.

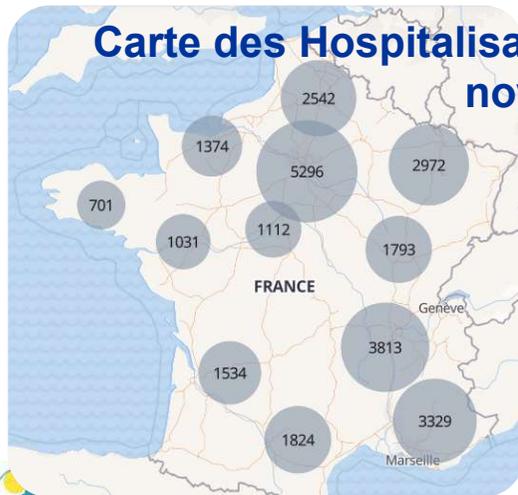
Le contexte international, national et communal

Contexte international

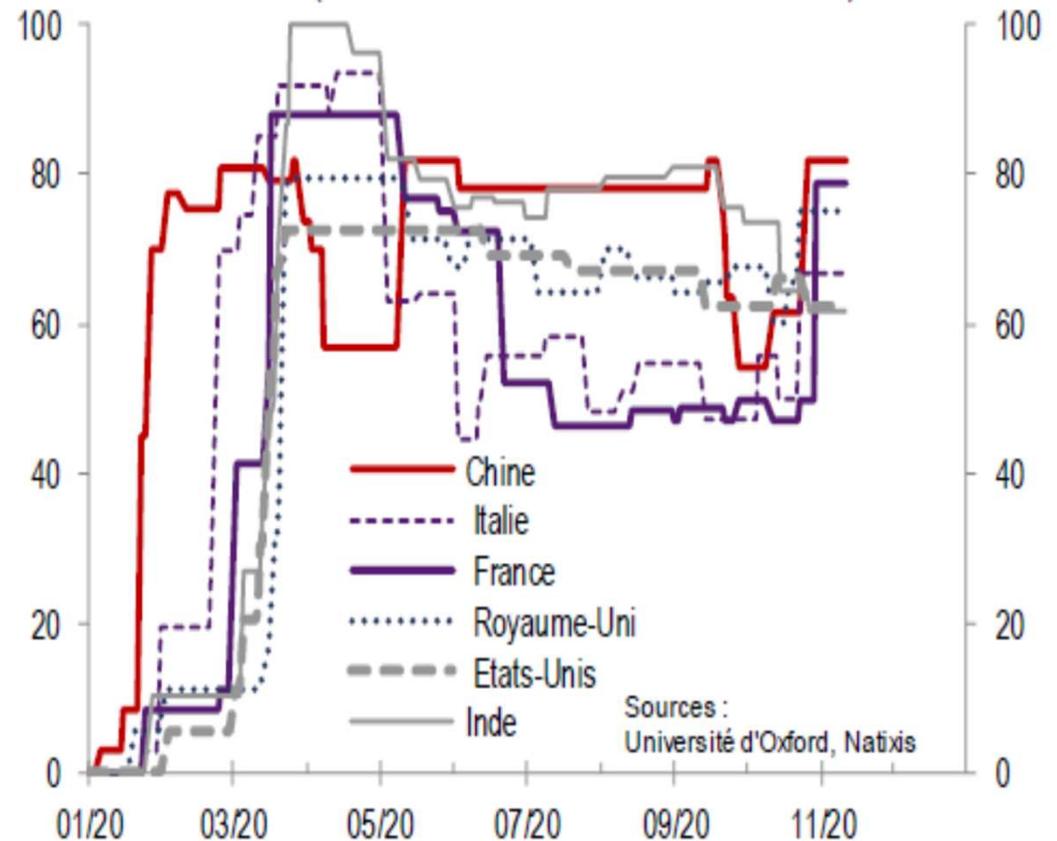
2020 L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue tant bien que mal, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face avec plus de 1,2 millions de décès (novembre 2020) et plus de 53 millions de cas d'infection au niveau mondial.



Monde : Rigueur des restrictions gouvernementales en réponse au Covid-19 (indice de 0 à 100=sévérité maximale)



Sources :
Université d'Oxford, Natixis

Contexte Zone Euro

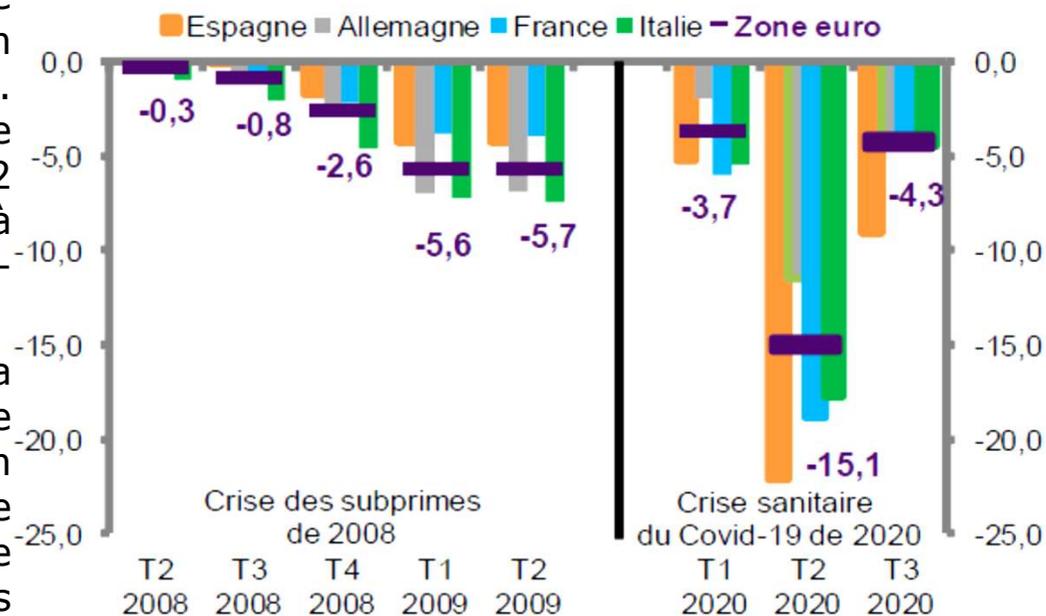
La Banque centrale européenne (BCE) a abaissé ses prévisions de croissance pour la zone euro pour 2021, en raison de la seconde vague de Covid-19. Toutefois la BCE s'attend à une reprise plus forte que prévu à partir de 2022 et en 2023 le PIB devrait se situer à 2,5% au-dessus de son niveau d'avant-crise.

En ce qui concerne l'inflation, la Banque Centrale Européenne abaisse légèrement ses prévisions d'inflation pour 2020 et pour 2022. Le scénario de référence prévoit une inflation modérée de 0,2% en 2020 à 1,0% en 2021, puis une augmentation progressive de 1,1% en 2022 et 1,4% en 2023.

Au delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes (plan de relance en fin d'été de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, plan de soutien au chômage de courte durée), devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la COVID-19 en zone euro et contribuer à relancer l'économie en sortie de pandémie.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB zone euro devrait chuter d'environ 8% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021.

Zone euro : Ecart relatif aux PIB d'avant crise
(T1 2008 et T4 2019, en %)



Sources : Instituts nationaux statistiques, Natixis

Contexte national

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au 1er Trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2ème Trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai).

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été.

La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'économie française subit en fin d'année 2020 un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Le deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, aura un impact significatif mais "beaucoup moins fort" que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ -9% sur l'ensemble de l'année 2020.

Dans ce contexte incertain, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Contexte national

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse illusoire du chômage.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif

d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

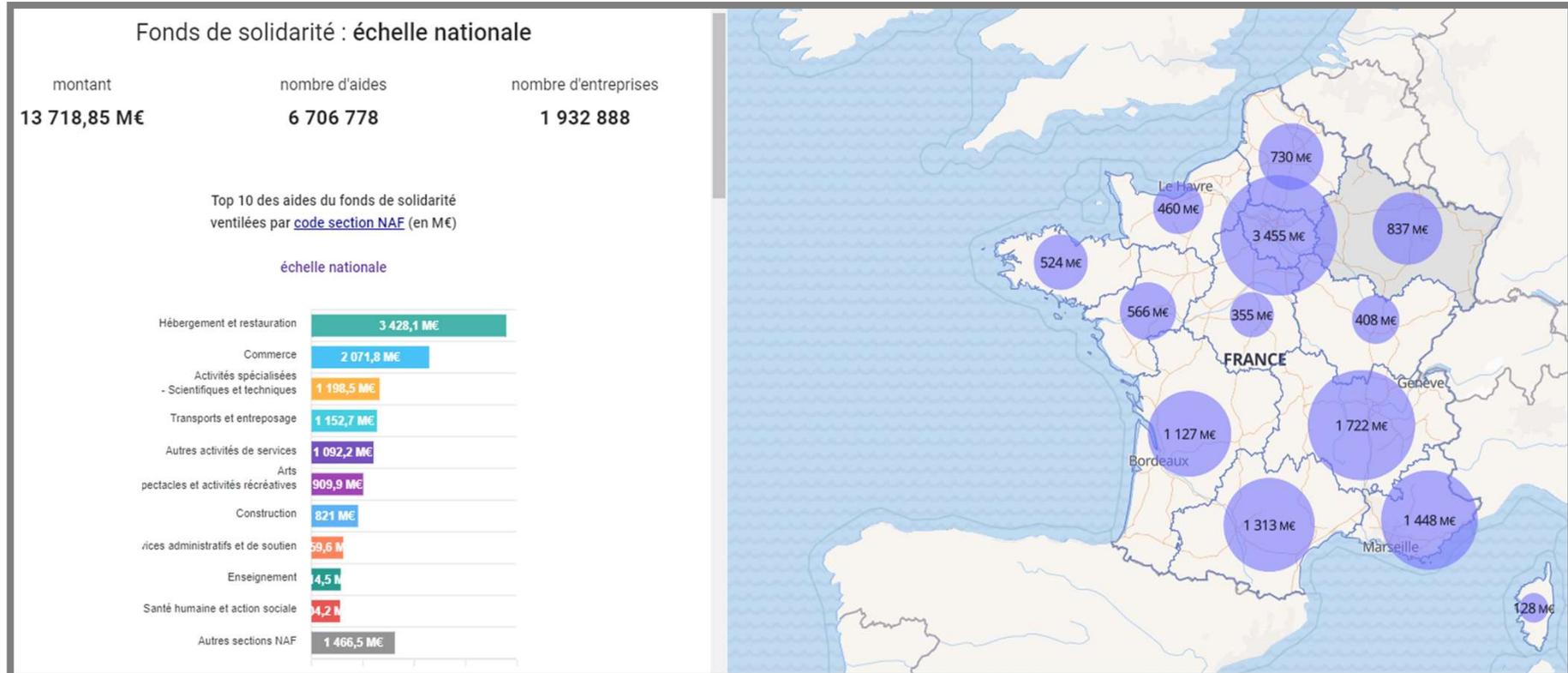
Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages, les entreprises et certains secteurs d'activité les plus durement touchés. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €. Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion) et l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards €.

- une inflation durablement faible & un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises**
- un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques.**

Contexte national

— (fonds de solidarité – Emprunts garantis par l'état)



Contexte national – Projet de loi de finances

Rappel des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 : la maîtrise des dépenses publiques

La loi de programmation des finances publiques a élaboré un certain nombre d'éléments macroéconomiques afin de s'inscrire dans les critères européens de gouvernance et de stabilité (réduction du déficit public et maîtrise de la dette publique)

- Ajustements en loi de finances pour 2021 :

Sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte en 2009, la France fait toujours face à une dégradation de ces finances publiques. Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11.3 % du PIB en 2020. Le Gouvernement pour 2021 prévoit un déficit de 6.7 %.

Les objectifs d'évolution des dépenses publiques locales, compte tenu de la crise sanitaire ont été suspendus pour 2020 (article 12 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19)

Contexte national – PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Les dispositions de la loi de finances 2021 pour les collectivités locales

Dans le contexte d'évolution des finances publiques, la loi de finances pour 2021 introduit un certain nombre de dispositions qui impactent les finances locales.

-L'abandon du mécanisme de baisse des dotations (les modalités de contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques sont précisées dans la loi de programmation 2018 -2022) et surtout la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi de finances de 2020 sont confirmés sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

La loi de finances 2021 prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard.

L'actualisation des bases fiscales est fixée à 0.2 % pour 2021 (gel pour la taxe d'habitation) contre 1.2 % pour 2020 (compris taxe d'habitation) hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

Contexte national – Les concours financiers de l'état

Les concours financiers de l'Etat au profit des collectivités locales : stabilité confirmée,

La Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé.

-Le volume de dotation globale versé par l'Etat ne sera pas en baisse et est stabilisé à 27 Milliards d'Euros. Le niveau de la DGF sera stabilisé,

-Les concours financiers de l'Etat au profit des collectivités devraient augmenter de 4.8 Milliards par rapport à 2020 pour s'élever à 53.93 Mrds d'Euros.

-Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (grâce à l'application dédiée nommée L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.)

- La péréquation verticale en hausse :

La principale enveloppe de ce mécanisme de péréquation, la dotation de solidarité urbaine est

reconduite et progresse de 90 millions d'euros.

La dotation de solidarité rurale progresse également de 90 millions d'euros comme en 2020.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>

Contexte national – Les concours financiers de l'état

La péréquation horizontale- FPIC

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012, vise à opérer une péréquation des ressources entre communes et intercommunalités "riches" et "pauvres",

Les ensembles intercommunaux (EPCI+communes membres) et les communes isolées dont le potentiel financier agrégé (Pfia) est supérieur à 90 % du Pfia moyen national, contribuent au fonds.

Bénéficient d'une attribution du fonds les communes isolées et ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est supérieur à 1 en 2016.

Le montant du FPIC était de 570 millions d'euros en 2014, de 780 millions en 2015 et de 1 milliard en 2016 et 2017. L'article 163 de LFI fixe le prélèvement en 2018 au même niveau qu'en 2017 soit à 1 Mrds d'euros. A cet effet l'objectif des 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre a été annulé. En 2021, l'enveloppe des 1 Mrds est maintenue.

La commune de Plateau d'Hauteville est contributrice

Contexte communal



Contexte communal

□ **1^{er} anniversaire de la commune nouvelle et de l'intégration à HBA**

- 2020 est la deuxième année de la commune nouvelle constituée au 1er janvier 2019 suite à la fusion des communes historiques de Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey, Thézillieu, Hostiaz.
- Pour mémoire, elle a intégré également les compétences reprises de l'ex communauté de communes du Plateau d'Hauteville (Espace petite enfance, intervenant musical, cinéma, certaines interventions auprès d'associations et divers dossiers) ainsi que le règlement des excédents sur les budgets des compétences eau et assainissement transférés à HBA en 2019 prévu pour s'étaler sur 5 années.

□ **Dernière saisine de la chambre Régionale des comptes en 2020 :**

- Le CA 2020 traduit un budget réglé puis modifié par décision modificative conformément au second avis de la Chambre Régionale des Comptes du 21/10/2020,
- Il inclue notamment un ultime versement du budget général au budget de la régie des Energies (200 000 €), ainsi que le complément de versement de la saisine 2019 (2 x 156 927 €) soit 513 854 € de versement du BP au budget de la régie des énergies, Ce budget a été rééquilibré par une réduction drastique des investissements prévus du budget général 2020.

Contexte communal (suite)

❑ La Fiscalité communale :

• TAXE HABITATION :

Au plan national 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2020.

À compter de 2021, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

Le taux de la TH n'est plus voté depuis 2020 par le conseil municipal (gelé à hauteur de celui de 2019 pour environ 20% théorique de contribuables).

A partir de 2021, la mise en place d'un système de garantie TH correspond à un mécanisme d'équilibre de la réforme fiscale résultant de l'application d'un coefficient correcteur.

Ce coefficient sera calculé sur des données de référence utilisant notamment les bases THRP (Résidence Principale) 2020 et les taux 2017.

1341 articles TH ont fait l'objet d'un dégrèvement en 2019 et 1387 articles THRP en 2020.

Contexte communal (suite)

- **TAXE FONCIERE :**

Depuis 2020, les taux de TFB et TFNB intégraient le lissage progressif sur douze années des taux tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.

☞ Taux globaux votés pour la commune de Plateau d'Hauteville

	2019	2020	2021
Taxe sur le foncier bâti	20,71%	20,71%	20,71%
Taxe sur le foncier non bâti	59,99%	59,99%	59,99%

☞ Taux de lissage appliqués pour chaque commune déléguée par les services des impôts

COMMUNE DELEGUEE	TFB		TFNB	
	2019	2020	2019	2020
Cormaranche en Bugey	16,41	16,75	54,40	54,89
Hauteville Lompnes	21,66	21,60	65,27	64,92
Hostiaz	15,63	16,03	58,85	59,00
Thézillieu	18,49	18,67	57,40	57,66

Contexte communal (suite)

❑ Evolution de la répartition fiscale entre collectivité

Dès 2021, les programmes seront adaptés pour tenir compte du glissement du produit des taxes foncières du Département en compensation de la perte de la TH.

Les taux de lissage progressif pour 2021 sont en cours de calcul pour tenir compte de la redescende du foncier du Département suite à la suppression de la TH.

Le département se verra quant à lui compensé de cette perte de taxes foncières par une part de TVA.

❑ Réévaluation des bases locatives en 2021 :

La réévaluation des locaux d'habitation à compter de 2018, conformément à l'article 1518 bis du CGI, se calcule par majoration d'un coefficient égal à 1 auquel on y ajoute la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année précédente.

Par conséquent, le taux applicable pour l'**actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation pour 2021** est basé sur l'**IPCH de novembre 2020** (Indices des Prix de la Consommation Harmonisés), ce dernier est à 0,2%, le **coefficient** applicable est donc de **1,002** (ou +0,2%).

Contexte communal (suite)

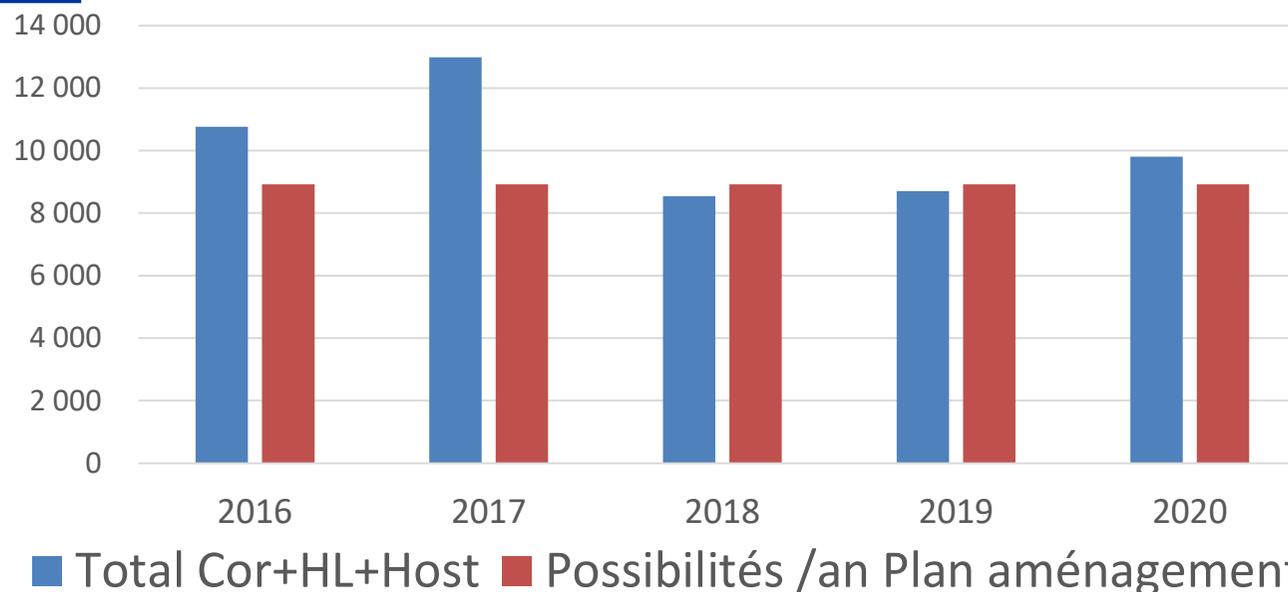
☐ La Forêt :

- Les forêts pour les 4 communes représentent une ressource historique importante
- Les épisodes successifs de sécheresses estivales ont généré un effondrement des cours dû à un apport important de bois secs, scolytés qui sont écoulés à des prix très bas.
- L'importance des volumes touchés et prélevés génère une augmentation des recettes nettes/ à 2019 mais obère les possibilités de prélèvement fixés par les plans d'aménagements des communes historiques,

	2019	2020
Recettes (compte 7022)	176 710€	369 333 €
Charges (comptes 6288+6688)	65 014€	148 000 €
Net (recettes-dépenses)	111 695€	221 332,97€

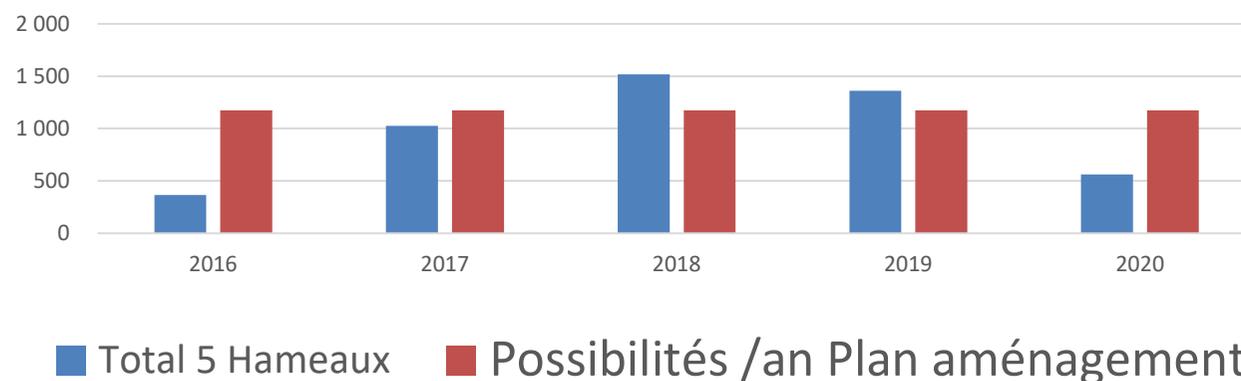


Volumes de bois prélevés par année /Plans d'aménagements CORMARANCHE – HL –Hostiaz Bilan (2016-2020)



Dépassement volumes en m3/ aux prévisions des plans d'aménagement sur 5 ans (2016-2020)
= + 6200 m3

Total 5 hameaux de THEZILLIEU



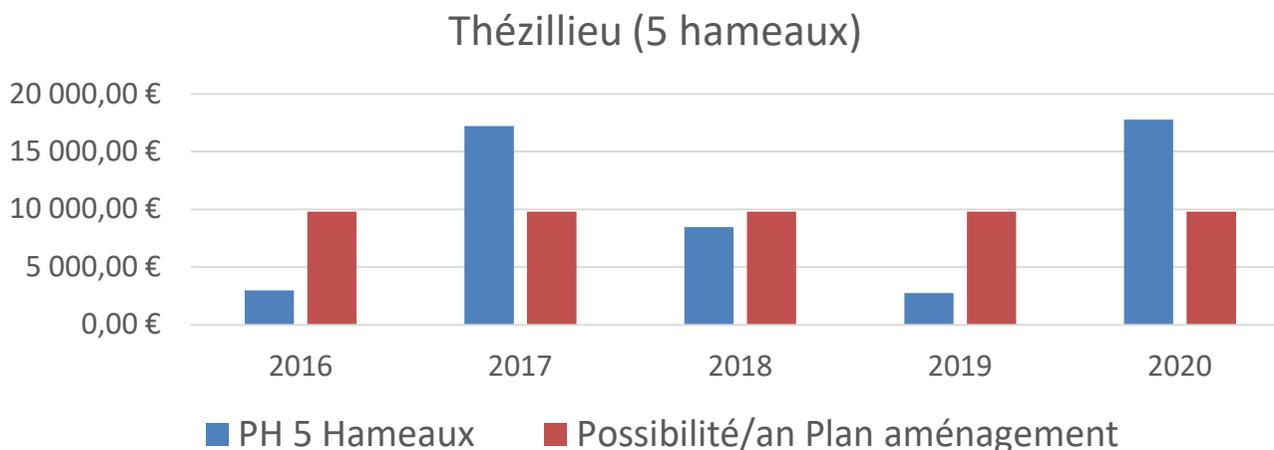
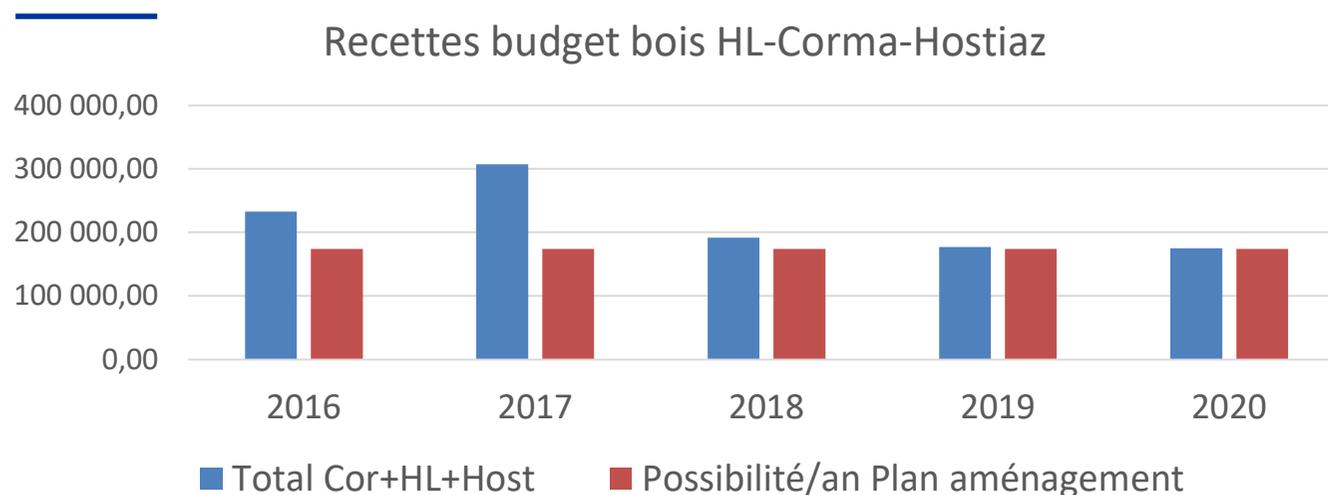
volumes en m3 en retrait/ aux prévisions des plans d'aménagement sur 5 ans (2016-2020)
= -1050 m3

Bilan global(2016-2020)/plan aménagement

= +5150 m3

Volumes prélevés Budget Bois /an /Plans d'aménagements

CORMARANCHE – HL -Hostiaz



Dépassement recettes en €/ aux prévisions des plans d'aménagement sur 5 ans (2015-2020)

= 213 000€

Dépassement Recettes/ aux prévisions des plans d'aménagement sur 5 ans (2016-2020)

= + 240€

moyenne/an=9840€

Le prélèvement sur 5 ans / aux plans d'aménagement est en dépassement en volume en m3 de ½ année et en recettes en € de 1,15 année

Contexte communal (suite)

❑ Le Budget de la Régie des Energies :

- DSP effective depuis septembre 2020
- Versement du budget principal de **670 781€ au budget de la Régie des énergies**
- Versement d'un droit d'entrée de **600 000€** par le délégataire permettant un retour à l'équilibre en 2021 du budget

Réaménagement de la dette du budget de la Régie des énergies avec solde partiel de deux **lignes de trésorerie (470 000€)** et d'un prêt **SFIL (142 000€)** permettant d'alléger la dette avec une annuité de **62 507€** qui sera remboursé sur 25 ans par la redevance du délégataire (**50 000€ sur les 4 premières années de la DSP puis 100 000€ ensuite**)



Contexte communal (suite)

❑ L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

- Recettes non perçues (locations annulées sur les gîtes, sur les salles, sur le camping, exonération des loyers commerciaux de l'hôtel et du gîte, la recette du casino amoindrie, moins d'enfants en crèche malgré l'ouverture complète imposée pour l'accueil des enfants de soignants)
- Dépenses supplémentaires (achats de masques, gants, gel hydroalcoolique, tenues de protection, plexiglass, désinfectants, soutien aux commerçants = 83 363€, dépenses de personnel de nettoyage compensées par les économies des autres bâtiments, autorisations d'absence de certains personnels techniques)
- Dépenses non réalisées (subventions aux deux festivals et autres associations, frais de réception, économies d'énergies sur le complexe sportif / tribunes et salles des fêtes, frais de personnel pour la logistique aux associations réduits)

❑ Le Personnel municipal :

	Nombre de personnel fonctionnaire en ETP au 31/12	Nombre de personnel contractuel en ETP au 31/12	Nombre de contrats signés dans l'année (initial + prolongation)	Volume financier (salaires et charges chap 012 + assurance statutaires cpte 6168 - remboursement assurance cpte 6419 - remboursement salaire mutualisation et autres budgets cpte 70841+70846+70848)
2019	49,03	11,21	77	2 322 850,37 €
2020	46,87	12,79	64	2 252 535,80 €

Ratios & Indicateurs

Ratios & Indicateurs

Département :	Ain
Instruction comptable :	M14
Population avec double comptes :	5.025 habitants
Catégorie démographique	de 5.000 à 9.999 habitants
Régime fiscal	FPU



Ratios & Indicateurs

Indicateurs grands publics

- Taux d'autonomie financière de la Commune

	2019	2020
Taux d'autonomie = Produit des impositions directes / Recettes réelle des fonctionnement (ref. de l'ind > 33%)	36,25%	37,63%

- Coefficient de mobilisation du potentiel Fiscal

	2019	2020
Coef. de mobilisation du potentiel Fiscal = Produit des impositions directes / Potentiel fiscal	67,33%	68,30%

- Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

	2019	2020
Niveau des dépenses de personnel = Dépenses de Personnels et frais assimilés (chap. 012)/ Dépenses réelles de fonctionnement (60%> ref. de l'ind > 50%)	40,51%	39,32%

Ratios & Indicateurs

Indicateurs majeurs

	2019 en K€	2019 en €/hab	Ref nationale en 2019	2020 en K€	2020 en €/hab	Ref nationale en 2020	Évolution En % /hab
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6 179	1 230	1 182	5678	1130	En attente clôture compte 2020 TP	-8,13
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 846	1 163	1 037	5618	1118		-3,87
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	333	66	145	60	12		-81,81
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	947	188	456	707	141		-25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	1 168	233	483	926	184		-21,03
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (D - C = E)	221	44	26	219	44		0 En attente clôture compte 2020 TP
Capacité d'autofinancement brute = CAF	484	96	197	254	51		-46,87
Encours de la dette au 31/12/N	11 788	2 346	828	6468	1287		-45,14
FONDS DE ROULEMENT	1 196	238	311	1036	206		-13,45

Ratios & Indicateurs

Indicateurs d'autofinancement

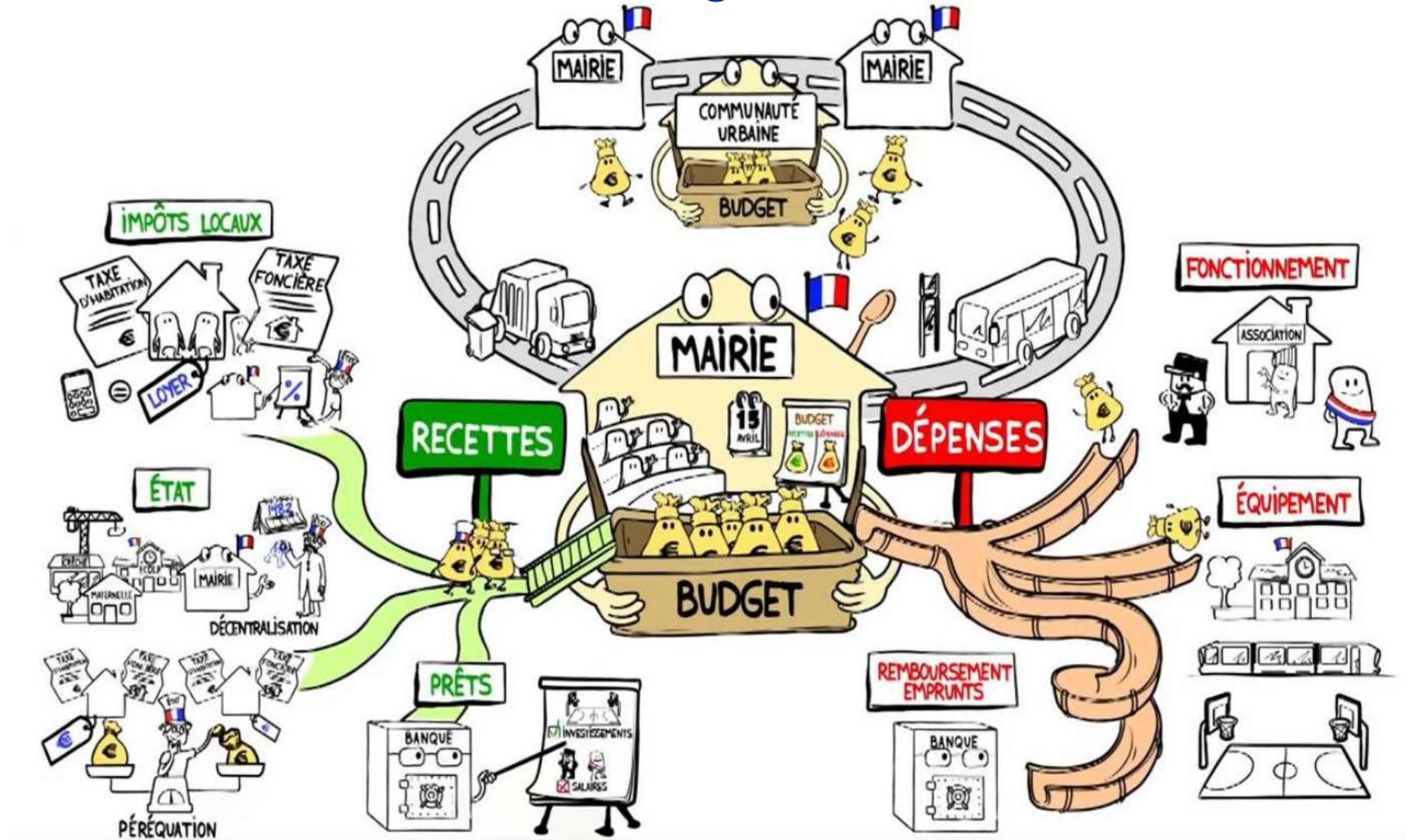
	2019 en K€	2019 en €/hab	Ref nationale en 2019	2020 en K€	2020 en €/hab	Ref nationale en 2020	Évolution En %
EBF Excédent Brut de financement	757	151	214	618	123	En attente clôture compte 2020 TP	-18,54
Capacité d'autofinancement brute = CAF	484	96	197	254	51		-46,87
Capacité d'autofinancement Nette de remboursement de dettes bancaires ou ass.	-48	-10	115	264	52		620

RATIOS

	2019 en %	Ref nationale en 2019	2020 en %	Ref nationale en 2020	Évolution En %
% dans les produits de Fonctionnement des Impôts locaux	37	44	39	En attente clôture compte 2020 TP	5,4
% dans les produits de Fonctionnement des Dotations et participations (dont DGF)	35 (27)	20 (13)	37 (26)		5,7
% dans les charges de Fonctionnement des achats	31	27	32		3,2
% dans les charges de Fonctionnement des charges de personnel	44	57	42		- 4,5
% dans les charges de Fonctionnement des charges financières	5	2,5	5		0
% dans les charges de Fonctionnement des subventions versées	11	7	12		9,1

Rapport d'orientation budgétaire

Élaboration du budget d'une commune



Introduction

Le présent rapport présentera

- une estimation du niveau d'épargne brute,
- une estimation du niveau d'épargne nette

Puis nous étudierons par étape

1. les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

Seront présentées notamment la situation et les hypothèses d'évolution en matière de

- ▶ concours financiers de l'Etat (dotations, subventions, participations),
- ▶ fiscalité
- ▶ tarification
- ▶ subventions
- ▶ relations financières entre la Commune et Haut Bugey Agglomération

Nous examinerons

2. les dépenses d'investissement et la présentation des engagements pluriannuels

Nous détaillerons

3. l'encours de dette

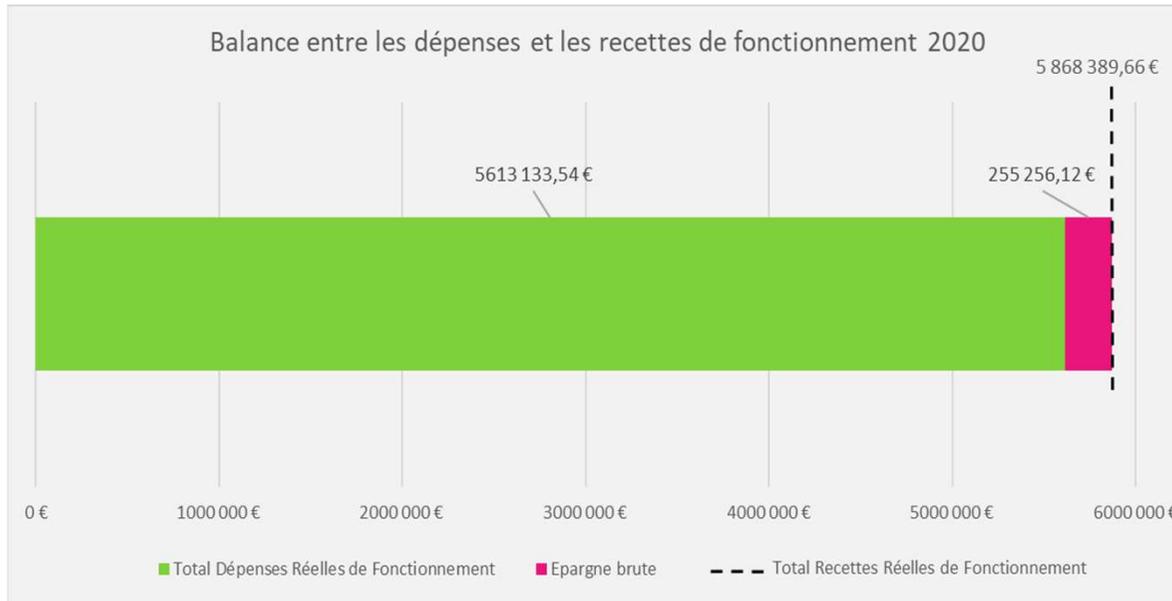
- ▶ et les perspectives pour le projet de budget 2020

4. Pour finir, les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses seront présentées.

5. Conclusion - Orientations

Epargne brute 2020

(hors opérations d'ordre et écritures spécifiques)



L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

□ L'épargne brute provient en partie :

- un reversement en 2020 du budget Forêt d'un montant de 86 800€,
- une stabilité des dépenses de fonctionnement malgré l'impact du COVID-19,
- Les excédents de fonctionnement issus du transfert de la compétence eau et assainissement de **101 862,05€/an**, sur 5 ans, ont été réglés à HBA ,qu'à hauteur de 42 % en 2020.

Epargne Nette 2020 et capacité de désendettement

	CA 2019	CA 2020
Epargne brute	466 393,00 €	255 256,12 €
Remboursement en capital	533 251,62 €	517 591,80 €
Epargne nette	-66 858,62 €	-262 335,68 €
Encours de dette fin d'exercice	6 985 403,61 €	6 467 811,81 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne Brute)	15 ans	25 ans

L'épargne nette =

Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.

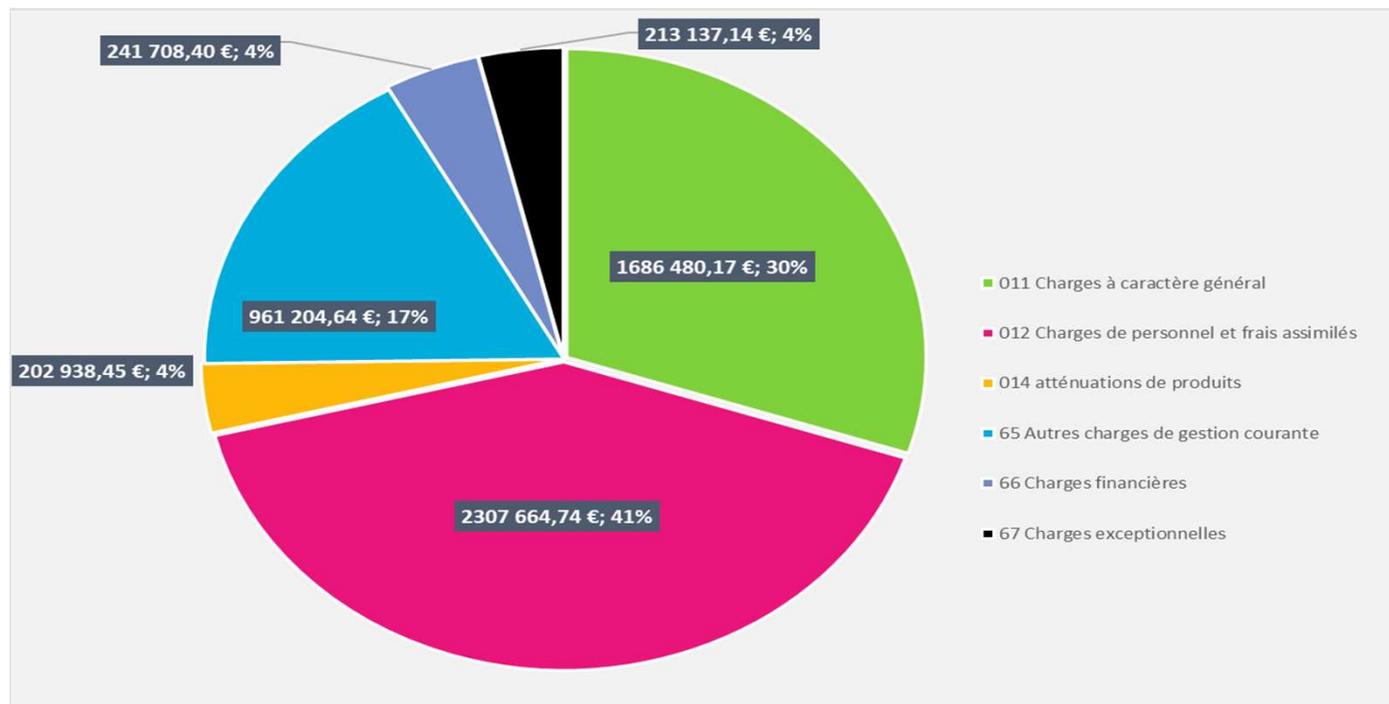
L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité

- ❑ La capacité de désendettement théorique de la commune à la clôture des comptes 2020 s'élève à 25 années. L'effondrement de cet indicateur est expliqué en partie par :
 - L'épargne brute (passée de 466 393€ en 2019 à 255 256€ en 2020),
 - les dépenses de versements de (2x156 000€ initialement prévus en 2019 mais effectués en 2020) et la subvention exceptionnelle de 200 000 € au budget annexe de la régie des Energies,
 - le non versement en 2020 de la TADE 2019, Etat ou département (148000€ en 2020)

- ❑ La commune ne pourra envisager en 2021 qu'un recours minimal à l'emprunt (ex : balayeuse).

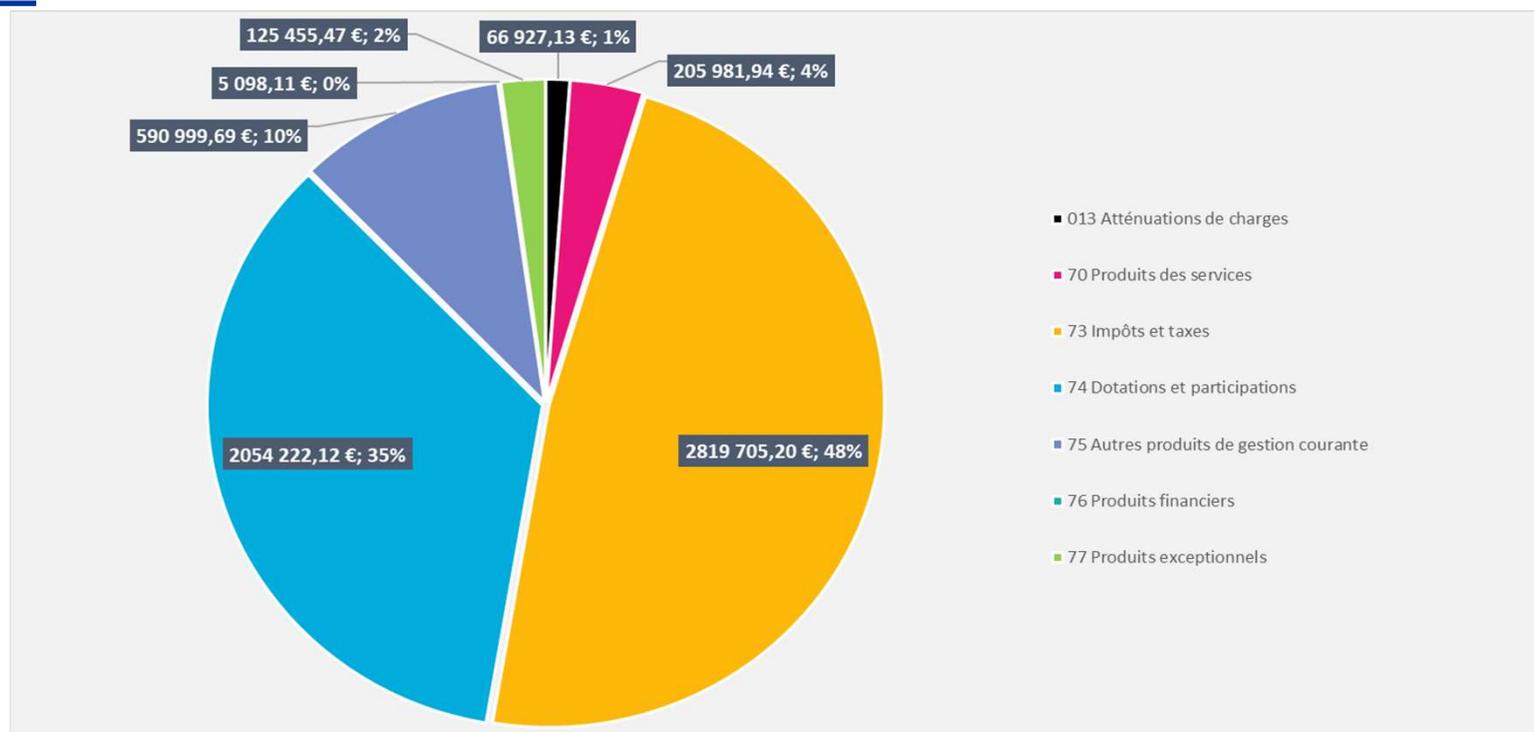
- ETAPE 1 | Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 | Les investissements
- ETAPE 3 | L'encours de dette
- ETAPE 4 | Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
- ETAPE 5 | Conclusion - Orientations

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement 2020



- ❑ La masse salariale de la commune représente près de 41 % (44% en 2019) des dépenses réelles de fonctionnement.
- ❑ L'importance du chapitre 011 :
 - Dépenses énergétiques : électricité, chauffage (hors carburant) : 466 239€
 - Point à Temps et déneigement (compte 615231) : 113 258€
- ❑ L'importance du chapitre 65 s'explique en partie par :
 - Deux versements au budget annexes de la Régie des Energies (2 x 156 927,33€)
- ❑ L'importance du chapitre 67 s'explique en partie par :
 - Un versement de 200 000 € au budget de la Régie des Energies

Répartition des Recettes Réelles Fonctionnement 2020



- ❑ Les recettes fiscales représentent la moitié des recettes de fonctionnement de la commune
 - Parmi ces recettes, les taxes foncières et compensation de l'état TH représentaient 2 215 073 € sur un total de 2 819 705 €
 - La baisse entre 2019 et 2020 est essentiellement due à la chute et différé de paiement en cours des produits du casino (120 000€)
 - Le produits des pylônes est en augmentation (10 000€ soit 4,5%)

FOCUS

☐ Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

La commune n'a pas perçu de TADE(2019) sur l'exercice budgétaire 2020

Le dossier est en cours d'expertise par les services de l'Etat et du conseil départemental

Rappel: le montant versé en 2019 pour 2018 = 148 500€, en 2018 pour 2017 =

Ce versement s'effectue de deux manières suivant la strate de population de la commune,

1-moins de 5000 habitants =répartition par le Département

2-plus de 5000 habitants versement direct par l'état au fil des volumes de transactions

En 2019 Plateau d'Hauteville comptait plus de 5000 habitants(première année de la commune nouvelle), mais le recensement INSEE pour les populations communales n'est effectif qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante,

En 2019 notre commune était donc recensée sur 4 lignes correspondant aux 4 communes déléguées, sa population n'excédant pas 5000 habitants c'est la répartition départementale qui devait s'appliquer comme pour l'exercice 2019,

2020 est donc une année blanche en terme de TADE à percevoir de 2019.

Le montant de 81 137€ correspondant au 1^{er} versement direct la TADE de 2020.

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Commentaires
7381	TADE (Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement)	70 750	107 958	0	0	81 137	EN 2019, Une erreur d'imputation a eu lieu inscrite au compte 7388 Les TADE sont calculées sur l'année N-1 À partir de 2020, TADE de l'année N
7388	Autres taxes diverses	19 209	0	148 288	100 000	110	2019 = TADE 148 178€ + indemnité régie amendes de police 110€
	TOTAL	89 959	107 958	148 288	100 000	81 247	

FOCUS

❑ Évolution du FPIC :

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
RECETTES					
73223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	41 578 €	4 058 €	2 029 €	2 135 €
DEPENSES					
739223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	25 385 €	61 118 €	61 118 €	86 297 €
TOTAL (= recettes – dépenses)		16 193 €	-57 060 €	-59 089 €	-84 162 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- ❑ Les communes de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville étaient à la fois contributrices et bénéficiaires du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012
- ❑ La commune nouvelle a rejoint Haut Bugey Agglomération, qui est uniquement contributrice au FPIC
 - L'intégration à Haut Bugey Agglomération conduira donc à une perte d'éligibilité au reversement au titre du FPIC dans les années à venir
 - Le prélèvement au titre du FPIC sera désormais calculé sur le périmètre plus large

Résultats provisoires du budget général

Section de fonctionnement	CA 2020
TOTAL DEPENSES	5 950 661,24 €
TOTAL RECETTES	7 082 030,64 €
Résultat section FONCTIONNEMENT	1 131 369,40 €
Section d'investissement	CA 2020
TOTAL DEPENSES	970 290,77 €
TOTAL RECETTES	788 060,02 €
Résultat section INVESTISSEMENT	-182 230,75 €
Résultat GLOBAL de l'exercice 2020	
EXCEDENT de 949 138,65 €	

- ❑ Au 31 décembre 2020, le solde global de clôture du budget général de la commune s'élevait à 949 138,65 € (hors restes à réaliser).
- ❑ Le déficit d'investissement s'élève à 182 230,75€ : une part des résultats de fonctionnement devra être affectée à la section d'investissement pour couvrir ce déficit.

Compétences nouvelles de la commune

□ Suite à l'intégration à HBA, au 1^{er} janvier 2019, la commune a repris les compétences suivantes de l'ex CCPH :

- Epicerie VIVAL de Cormaranche-en-Bugey :
 - AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 1 277 €
 - Pas de dépenses en 2019, encaissement des loyers à hauteur de 3 023 €*
 - Taxes foncières 2019 et 2020, dépenses en 2020 à hauteur de 1 035 €, encaissement des loyers et taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2019 et 2020 à hauteur de 3 313 €*.
Bilan 2020 positif de 2 278€
- Cinéma Novelty :
 - AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 42 787 € en fonctionnement et de 11 707 € en investissement
 - Reprise du déficit annuel 7 009 €* (bilan 2019)
 - Bilan en 2020, inconnu à ce jour
- Espace Petite Enfance + RAM :
 - AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 380 975 € en fonctionnement et de 53 500 € en investissement (soit un total de 434 475 €)
 - Bilan en 2019 : 587 570 €* en dépenses de fonctionnement et 319 154 €* en recettes de fonctionnement soit un **déficit de résultat de 268 416 €**
 - Bilan en 2020 : 585 194 €* en dépenses de fonctionnement et 1 000 €* en dépenses d'investissement et 357 466 €* en recettes de fonctionnement. Un versement d'une aide exceptionnelle de la CAF de 74 321 €* lié au COVID. Soit un **déficit de résultat de 228 728 €**.
- Education musicale dans les écoles et établissements de soins :
 - AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 43 246 € en fonctionnement
 - Bilan en 2019 : résultat déficitaire de 44 036 €* en fonctionnement
 - Bilan en 2020 : résultat déficitaire de 43 820 €* en fonctionnement

** chiffres bruts sortis du logiciel comptable*

Les relations avec Haut Bugey Agglomération

Tableau des AC validé par la CLECT en 2018

Communes	AC 2018	Epicerie VIVAL	Partenariat avec l'ADAPA	Cinéma le Novelty	Salle d'animation Thézillieu	Petite enfance	Contributions au SDIS	Subventions versées	Mise à disposition de matériel	Intervenant musical	Solde AC 2019
CORMARANCHE-EN-BUGEY	-88 k€	1 k€					12 k€	0,4 k€			-74 k€
HAUTEVILLE-LOMPNES	-636 k€		17 k€	54 k€		434 k€	58 k€	93 k€	10 k€	43 k€	75 k€
HOSTIAZ	1 k€						1 k€	0 k€			2 k€
THEZILLIEU	-38 k€				40 k€		5 k€	0,2 k€			7 k€
TOTAL commune nouvelle	-761 k€	1 k€	17 k€	54 k€	40 k€	434 k€	77 k€	94 k€	10 k€	43 k€	10 k€

- ❑ La commune nouvelle a intégré Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019
- ❑ Au 1^{er} novembre 2018, une partie des compétences auparavant exercées par la CC du Plateau d'Hauteville a été restituée aux 4 communes historiques
 - Ces restitutions de compétences ont donné lieu à une révision des attributions de compensation (AC) des 4 communes pour leur permettre de prendre en charge ces nouvelles compétences
 - Alors que les 4 communes historiques versaient auparavant 761 000€ d'AC à la CC du Plateau d'Hauteville, depuis le 1^{er} janvier 2019 le solde des AC Haut Bugey Agglomération verse 10 k€ par an à la commune nouvelle

En 2020, HBA a décidé la prise en charge pour la participation financière mission locale jeune de 4 800 € pour le compte de la commune nouvelle

Résultats des budgets annexes

□ La Commune dispose de 5 budgets annexes au 1^{er} janvier 2020 :

- Section de Vaux-Saint-Sulpice
- Régie des Energies d'Hauteville-Lompnes
- Gîte d'Hostiaz (bar, restaurant et gîte)
- Régie des bois et forêts
- Lotissement le Grana

Le budget du Lotissement Le Grana a été clôturé au 31 octobre 2020 et le résultat de 81 057,77 € a été reversé au budget général en 2020.

Comptes administratifs 2020	Section de Vaux-Saint- Sulpice	Régie des Energies d'Hauteville- Lompnes	Gîte d'Hostiaz	Régie des Bois et Forêts	Lotissement le Grana	Lotissement le Planachat
Dépenses de fonctionnement	21 731,81 €	1 690 925,02 €	14 766,86 €	266 505,89 €	0,00 €	12 244,11 €
Recettes de fonctionnement	45 557,40 €	1 485 832,21 €	14 689,61 €	372 583,01 €	0,00 €	162 429,04 €
Résultat de fonctionnement	23 825,59 €	- 205 092,81 €	- 77,25 €	106 077,12 €	0,00 €	150 184,93 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	241 557,60 €	14 485,12 €	97 885,80 €	81 057,77 €	195 909,28 €
Recettes d'investissement	84 057,76 €	674 013,12 €	34 486,56 €	158 177,59 €	81 057,77 €	3 945,86 €
Résultat d'investissement	84 057,76 €	432 455,52 €	20 001,44 €	60 291,79 €	0,00 €	- 191 963,42 €
Solde global de clôture	107 883,35 €	227 362,71 €	19 924,19 €	166 368,91 €	0,00 €	- 41 778,49 €

- ETAPE 1 | Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 | Les investissements**
- ETAPE 3 | L'encours de dette
- ETAPE 4 | Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
- ETAPE 5 | Conclusion - Orientations

Les restes à réaliser – détail

BUDGET	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde
BUDGET GENERAL	76 132,38 € TTC	54 458,49 € TTC	-21 673,89 € TTC
REGIE DES ENERGIES	133 554,15 € HT	0,00 € HT	-133 554,15 € HT
BUDGET GITE D'HOSTIAZ (bar, restaurant, gîte)	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
BUDGET BOIS ET FORET	2 400,00 € HT	578,35 € HT	-1 821,65 € HT
BUDGET SECTION DE VAUX	8 488,80 € HT	0,00 € HT	-8 488,80 € HT

Les recettes et dépenses d'investissement

- ❑ Les investissements ayant dû être diminués de 200 000€ afin d'effectuer le versement au budget Energies, il en résulte des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 359 070€ (chapitres 21 + 23) et des recettes de subvention réduites elles aussi à hauteur de 127 330€ (chapitre 13).

- ❑ La Commune nouvelle percevra en 2021 le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)
 - Pour les dépenses d'équipement réalisées
 - Pour Cormaranche-en-Bugey en 2018 (non perçu en 2020)
 - Pour les dépenses d'équipement de l'année 2020 (non perçu en 2020)
 - Pour les dépenses d'équipement du 1^{er} au 2^{ème} trimestre 2021
 - Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune nouvelle déclare trimestriellement le FCTVA sur les dépenses réalisées sur l'exercice en cours.

- ETAPE 1 | Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 | Les investissements
- ETAPE 3 | L'encours de dette**
- ETAPE 4 | Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
- ETAPE 5 | Conclusion - Orientations

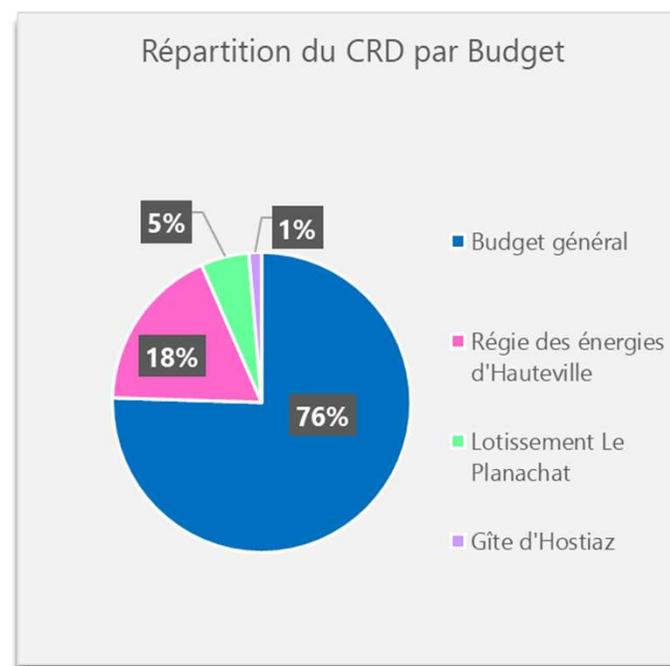
Encours de dette et perspectives pour le projet de budget

- ❑ L'encours de dette et les annuités d'emprunts 2021 se répartissent comme suit :

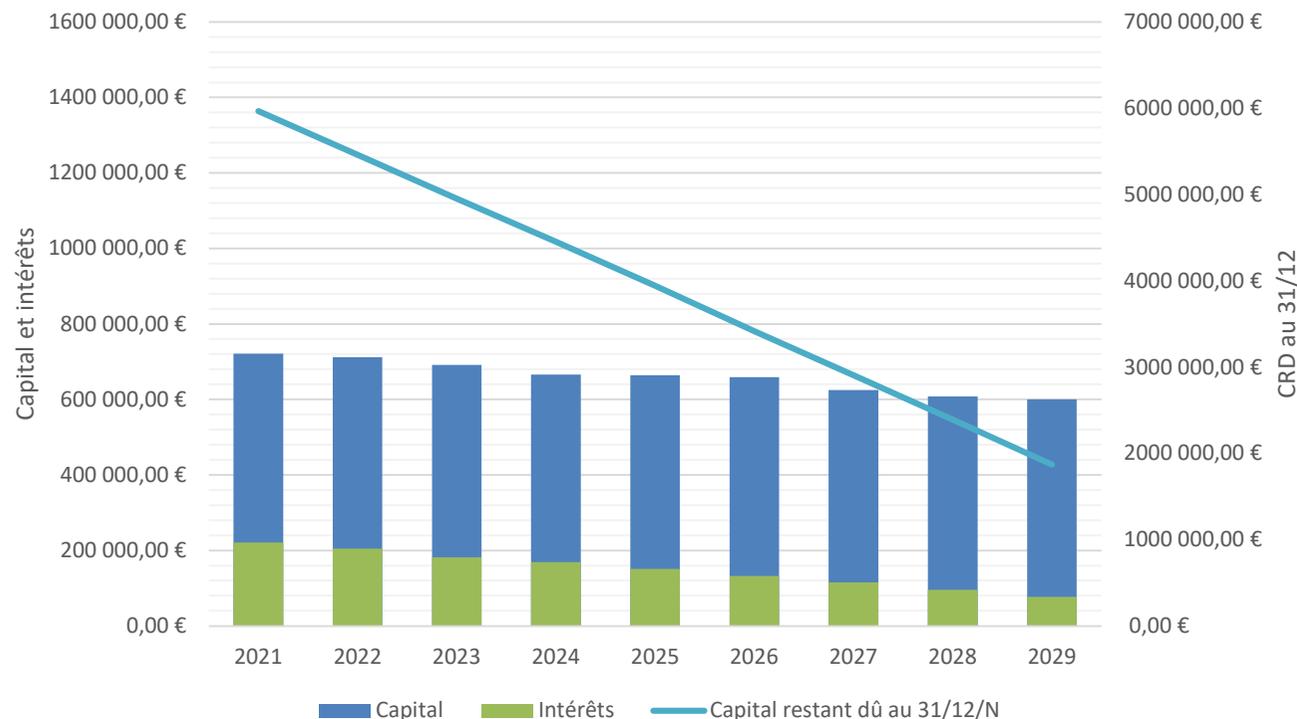
	Budget général	Régie des énergies d'Hauteville	Lotissement Le Planachat	Gîte d'Hostiaz	TOTAL
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2021	6 467 811,81 €	1 536 462,80 €	446 329,71 €	117 703,89 €	8 568 308,21 €
Remboursement en capital	500 735,87 €	223 899,51 €	23 866,86 €	8 966,70 €	757 468,94 €
Intérêts	220 819,09 €	9 963,58 €	7 873,42 €	1 928,80 €	240 584,89 €
Total annuité d'emprunt 2021	721 554,96 €	233 863,09 €	31 740,28 €	10 895,50 €	998 053,83 €
Capital restant dû au 31 décembre 2021	5 967 075,94 €	1 312 563,29 €	422 462,85 €	108 737,19 €	7 810 839,27 €

- ❑ Les deux lignes de trésorerie du budget de la Régie des Energies d'Hauteville, d'un montant total de 695 000€, ont été soldées (une part remboursée à hauteur de 470 000€, et le solde, soit 225 000€, intégré dans le réaménagement de la dette).

- ❑ Les autres budgets 2021 s'équilibreront sans recours à de nouveaux emprunts.



Annuités prévisionnelles de la dette sur le budget général (hors emprunts nouveaux)



- ❑ Le capital restant dû représente **6 467 811,81 €** au 1^{er} janvier 2021, et diminuera de **2 526 753,34 €** au 1^{er} janvier 2026.
- ❑ Les annuités de la dette actuelle (capital et intérêts) représentent **721 554,96 €** en 2021, puis **658 764,41 €** au terme du mandat en 2026, et **599 899,96 €** en 2029.
- ❑ Sur la durée du mandat, l'annuité de la dette diminuera de **62 790,55€** entre 2021 et 2026.

- ETAPE 1 | Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 | Les investissements
- ETAPE 3 | L'encours de dette
- ETAPE 4 | Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses**
- ETAPE 5 | Conclusion - Orientations

Evolution de la DGF – DSR - DNP

La dotation nationale de péréquation (DNP) a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004.

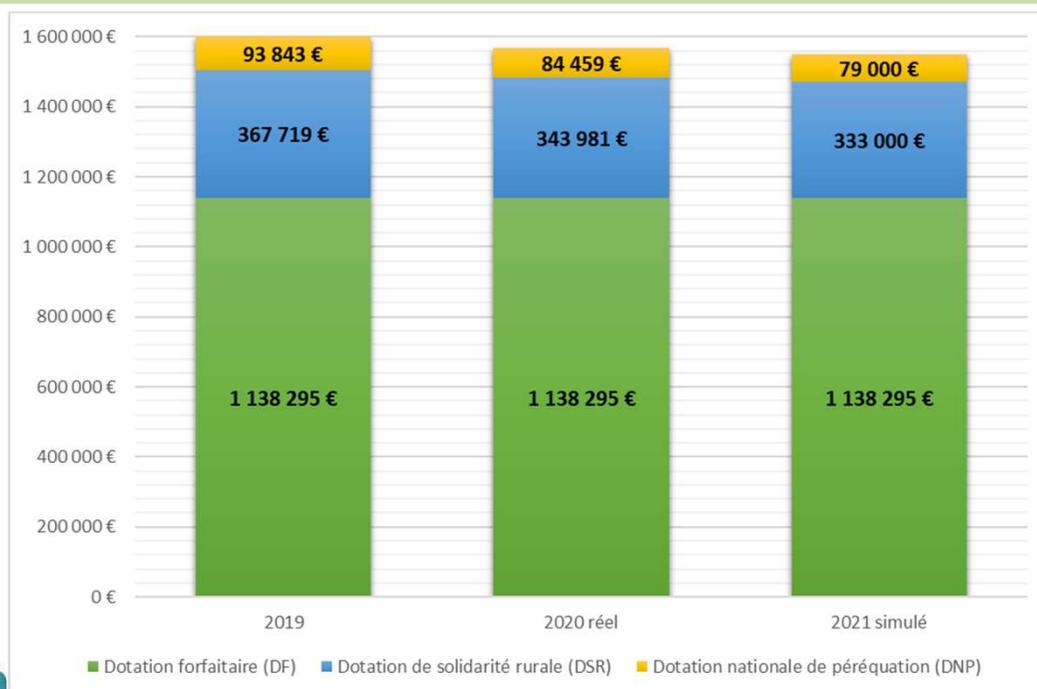
Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises, c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979 où elle succède au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) fondée en 1967.

Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La dotation de solidarité rurale (DSR) est un outil de péréquation en faveur des communes rurales avec la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La DSR est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre ; la fraction péréquation ; et la fraction cible.



- ❑ La création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 permet d'augmenter la Dotation Forfaitaire de 5% (= 54205,00€) par rapport à 2018 et de la maintenir pendant 3 ans (**dernière année en 2021**)
- ❑ La commune nouvelle n'est plus éligible à la dotation « élu local » qui concerne les communes de moins de 1000 habitants (Cormaranche, Hostiaz et Thézillieu la percevaient), soit une perte de 9 000 €/an.

Les évolutions annuelles des autres recettes

- ❑ En ce qui concerne les autres dotations et recettes fiscales, les évolutions suivantes peuvent être retenues :
 - Taxes sur les pylônes,
 - Taxes sur l'électricité (extension à l'ensemble des 3 autres communes déléguées de la commune nouvelle),
 - Taxe additionnelle aux droits de mutations (une baisse est à prévoir suite à la pandémie COVID-19),
 - Compensations d'exonérations fiscales,
 - Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle,

- ❑ En ce qui concerne les produits des services, les montants prévus sont diminués suite à la pandémie COVID-19 en continuité de l'année 2020 pour l'année 2021 : les loyers, les recettes de location de salles et de gîtes, les recettes sur les produits bruts du CASINO.

Hypothèses d'évolutions des dépenses

- ❑ En 2020, les subventions au CSC et Club de Gym ont été diminuées compte tenu du versement du chômage partiel.

Les subventions aux festivals ont été annulées ou diminuées étant donné la déprogrammation.

Ces diminutions ont permis de verser une subvention de 40 000€ à l'union commerciale pour soutenir les commerçants.

- ❑ Les subventions versées aux associations par la commune nouvelle et celles reprises de l'ex CCPH ont représenté 74 080 € en 2020, auxquels il faut ajouter 45 990 € de subvention au CCAS, 155 000 € au Centre Social et 14 800 € au COS pour l'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale) plus 3 500 € au COS.

- un examen détaillé au cas par cas des subventions sera réalisé pour optimiser les dépenses et poursuivre le soutien au tissu associatif et à l'évènementiel communal
- En comptant sur une amélioration de la situation sanitaire, la commune répondra de nouveau aux demandes de subventions pour l'évènementiel
- Le soutien des commerçants pourrait être apporté sous une autre forme (Market-Place, manager de centre ville, financement de la banque de territoire (20000€) par le biais du dispositif Petites Villes de Demain

- ❑ En ce qui concerne la masse salariale, une stabilité est affichée dans le budget général pour 2021 pouvant inclure la part communal du financement partagé d'un chef de projet « petites villes de demain » (1/3 de 25% du poste), **LA Maitrise doit être de mise**

- ETAPE 1 | Les recettes et les dépenses de fonctionnement
- ETAPE 2 | Les investissements
- ETAPE 3 | L'encours de dette
- ETAPE 4 | Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
- ETAPE 5 | Conclusion - Orientations**

Conclusion - Orientations



- ❑ L'obligation de réussir les DSP du CASINO de JEUX, du CINEMA et le changement de mode de gestion du CENTRE SOCIAL et CULTUREL :

Casino de jeux :

La Délégation de Service Public du Casino de Jeux d'Hauteville-Lompnes revêt une haute importance, le versement de la redevance sur le produit brut des jeux a constitué jusqu'à lors une recette importante du budget principal de la commune d'Hauteville,

Cet équipement et cette activité reste un facteur incontournable, de notoriété, d'attractivité ,de retour commercial et économique pour la commune

Le conseil municipal du 27 janvier 2021 s'est prononcé par voie d'avenant sur le montant des biens de reprise en fin de DSP restant à charge de la Commune car non totalement amorties (647 191,56 €) un droit d'entrée à l'équivalent est exigé du futur concessionnaire dans le cadre d'une nouvelle procédure de consultation engagée par la commune pour sélectionner un nouvel exploitant qui entrera en activité au 26 décembre 2021

La commune en 2021 récupérera le bâtiment et ses annexes du casino et aura à charge sa maintenance au cours de la prochaine DSP (affermage)

Néanmoins cette procédure n'a pas d'impact sur le budget 2021 sauf éventuellement la création d'un budget annexe au 2^{ème} semestre

Conclusion - Orientations



- **Recettes issues du produit brut des jeux du casino:**

La pandémie COVID-19 et les confinements et fermeture du casino de jeux sur 5 mois en 2020 ont impactés fortement le CA et par voie de conséquence **le reversement à la commune du montant prélevé sur le produit brut des jeux.**

193 483€ en 2020 pour 313 906 € en 2019 soit environ 40% de baisse.

De plus une demande de l'exploitant demandant l'exonération de la part dédiée à l'animation de la commune est en cours (45 735€).

Les recettes sur le produit brut des jeux, soit 39 392 € de septembre et octobre font l'objet d'un différé de paiement à la reprise d'activité en 2021 en accord avec la DDFIP.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	152 223	129 122	150 191	177 729	253 729	229 939	227 839	268 171	147 748
Participation animation	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735
TOTAUX	197 958	174 857	195 926	223 464	299 464	275 674	273 574	313 906	193 483

Conclusion - Orientations



Cinéma Le Novelty : (Procédure de DSP en cours)

- Le cinéma était un équipement intercommunal, revenu dans le giron de la commune nouvelle. Il représente un équipement culturel d'importance (les plus proches sont à Ambérieu et Belley)
- En 2020, le cinéma a été fermé jusqu'à aujourd'hui en raison de la pandémie sauf période d'été
- L'exploitation du cinéma était en contrat de gérance jusqu'en 2020
- Une procédure de consultation est en cours pour sélectionner un nouvel exploitant en délégation de service public au 1^{er} juillet 2021

Centre Social et Culturel « les 7 Lieux » (Evolution du mode de gestion)

- au terme de la convention qui lie la commune et le centre social sur l'ensemble des missions et prestations confiées, il s'avère nécessaire d'établir une DSP pour tous les services d'intérêts commerciaux (prestation périscolaire et cantine)

L'établissement de ces DSP engendre un accompagnement et donc des frais de procédure (honoraires avocat conseil) importants sur le budget 2021

Conclusion - Orientations

Compétence Enfance :

- En 2020, en raison de la pandémie, le service enfance a été particulièrement sollicité à plateau d'Hauteville pour l'accueil prioritaire, même pendant les confinements, des enfants de soignants et des enfants des personnels assurant les services essentiels.
- Le territoire de la commune accueillant de nombreux établissements de santé, ce service est particulièrement utile en comparaison aux communes de même strate.
- Ce service a intégré récemment les compétences de la commune nouvelle qui n'en a pas une vision suffisamment précise, c'est pourquoi en 2021 la commune effectuera un travail de suivi et de comptabilité analytique plus précis, en vue d'établir ou pas un budget annexe Spécifique.



Conclusion - Orientations

- Programmation des investissements de la collectivité**
- Projets « récurrents »
- Projets en phase d'études
- Projets à engager

Les engagements pluriannuels – TTC – Budget général

		Cout de l'opération en TTC	RESIDUEL FIN 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1/ versement excédents eau/asst de 2018 à HBA	Fonctionnement Investissement	509 310,25 269 571,90	466 528,19 246 927,86	160 942,04 85 184,72	101 862,05 53 914,38	101 862,05 53 914,38	101 862,05 53 914,38	TRESORERIE		
2/ prog accessibilité des Bâtiments publics	10 ans (2020 année blanche)	246 408	188 482	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926
3/ réfection Avenue de la Liberté (conv avec le départ.)	2018	400 000 (part commune 250 000)	75 000	75 000						
4/ Projet réfection avenue de Lyon	2021	388 800 (part commune)	388 800	0	144 000	122 400	122 400			
5/ Projet réfection RD8 Cormaranche	2021	200 000 (part commune 140 000)	140 000	0	47 000	47 000	46 000			
6/ renouvellement du parc informatique MAIRIE	Rotation de 5 ans des matériels	50 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
7/ renouvellement du parc informatique SCOLAIRE	Rotation de 5 ans des matériels	15 000	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
8/ prog travaux sur les cimetières	5 ans	50 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
9/ Eclairage public	Financé par la Taxe LEP	480 000	284 904	60 000	60 000	60 000	60 000	44 904		
10/ travaux connexes de l'aménagement Foncier	* Valorisation du travail réalisé en interne régie directe	351 000	125 000	25 000*	25 000*	25 000*	25 000*	25 000*		
11/ travaux CSC 7 lieux	2015-2021	70 000	10 000	10 000						
12/ isolation thermique (bât communaux / SIEA)	4 ans	24 000	24 000	6 000	6 000	6 000	6 000			
13/ réfection trottoirs	3 ans	60 000	60 000	20 000	20 000	20 000				
14/ réfection Voiries	6 ans	480 000	480 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
15/ maintenance du Bâtiment du Casino (DSP)	10 ans à compter de 2022	200 000	200 000	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
16/ Poteaux incendie	3 ans	41 328	41 328	13 776	13 776	13 776				
17/ Démolition Bellecombe	2 ans	100 000	100 000	50 000	50 000					
TOTAL			2 945 970,05	635 828,76						

Autres Engagements et contrats pluriannuels

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

- Contrat de chauffage, de la restauration scolaire , des télécommunications,
- Contrat de Maintenance des copieurs, informatique, automatisme, Eclairage public ...
- Contrat des Assurances
- Contrat d' Entretien Espaces verts la FRETA
- Contrat de fourniture de Fioul (carburant, gaz, électricité),
- Contrat de transports scolaires
- Contrat de déneigement
- Contrat d'entretien cimetières

BUDGET GITE D'HOSTIAZ :

- Pas d'engagement pluriannuel

BUDGET FORET :

INVESTISSEMENT

- Plans AMENAGEMENT FORESTIER DES FORETS COMMUNALES – 20 ans :
- Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz (Nouveau Plan d'aménagement validé en février 2021) et Thézillieu (5 sections)

BUDGET LOTISSEMENT LE

PLANACHAT :

- Pas d'engagement pluriannuel

BUDGET REGIE DES ENERGIES :

FONCTIONNEMENT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivre la DSP

Conclusion – Orientations (suite)

□ Budget Bois

- **Objectif de recettes net = 164 000 €**
Le reversement de l'excédent du budget bois 2020 au budget principal 2021 sera supérieur à l'année précédente > 100 000€
- **Les travaux se limiteront aux entretiens indispensables suite à plantations, Montant résiduel = 6 360 € pour 2021**
- Dépôt d'un dossier de replantation (diversification d'essence) = 38 000€ HT dans le cadre du **plan de relance de l'état** pour la forêt subventionné à 80%,
Montant résiduel = 7 734 €

Conclusion – Orientations (suite)

Le budget de la Régie des énergies est stabilisé en 2021:

- Le contrat de DSP est effectif depuis septembre 2020.
- Les travaux de raccordement au réseau de chaleur (pour 3 clients majeurs permettant de fournir au délégataire le seuil de puissance mini figurant dans le contrat) sont achevés.
- Une part des subventions ADEME et conseil Départemental seront perçues en 2021.
- Le droit d'entrée de **600 000€** a été versé en janvier 2021 par le délégataire.
- Le réaménagement de la dette sur la durée du contrat de la DSP est en place (1 362 830€).
- Le rattrapage de taxes sur Energie Gaz (ESSAM 80 000€ HT) à été régularisé.
- **Pour 2021 :**
 - Redevance du délégataire = **50 000€/an puis 100 000€/an à compter de 2025**
 - Annuité des emprunts réaménagés = **62 507€**
 - Frais d'étude de suivis de fin de travaux et mise en place de la **DSP**
 - Cartographie établissement des servitudes et mission de suivi de la DSP = **31 788€**

Conclusion – Orientations (suite)

- ❑ Principaux investissements (maintenus ou nouvellement inscrits en 2021) :
 - **Aménagement avenue de Lyon (fonction de l'engagement par HBA des travaux de réseaux et de l'obtention de la DETR ou DSIL (ETAT) =>2021+2022**
 - **Façade et isolation de la mairie(mi-2021) sous réserve de l'obtention de la DETR et fonds de concours HBA,**
 - **Achat de la balayeuse(début 2021)**
 - **Club house Tennis(début 2021)**
 - **Début du programme de restauration du petit patrimoine(2021)**
- ❑ Le budget 2021 s'inscrira dans la continuité d'une gestion maîtrisée des finances communales obligée par une situation financière qui impose la plus grande rigueur et vigilance ,et une dette largement au dessus des seuils de la strate de notre commune qui n'autorise que peu de marge de manœuvre pour l'investissement.

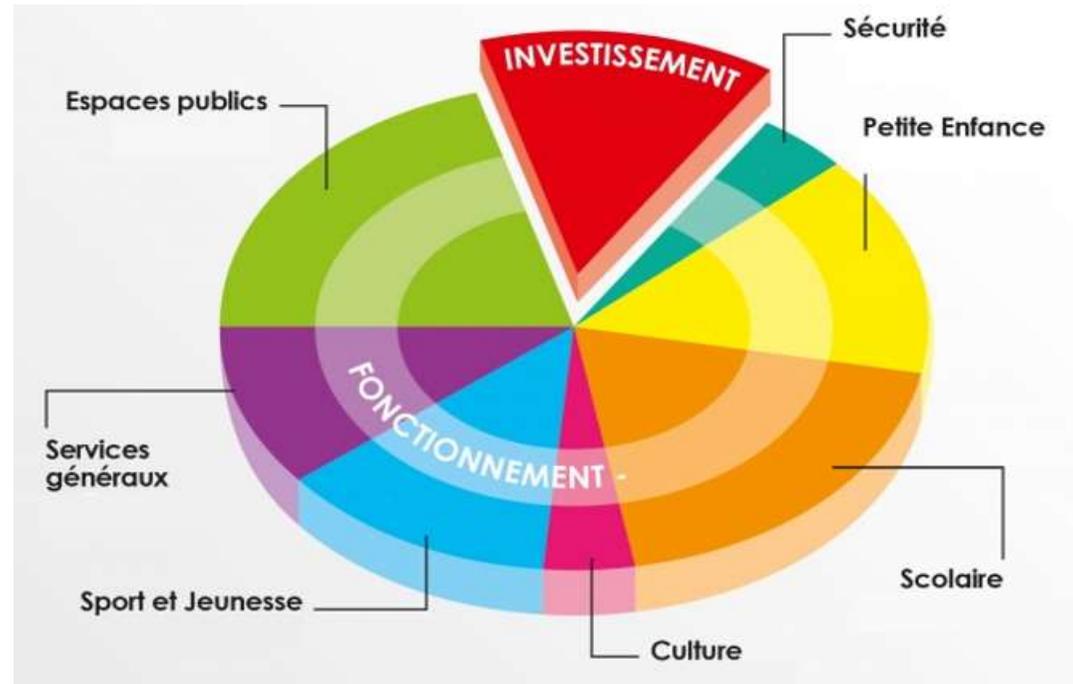
Une provision pour les dépenses COVID-19 sera maintenue. Une compensation de l'Etat sur les dépenses et diminutions des recettes liées à la COVID-19 est attendue.

Un réaménagement de la dette du budget principal doit être étudiée en vue de réduire l'annuité de la dette et ainsi de libérer un peu de capacité d'investissement.

Conclusion - Orientations

Mise en place impérative d'une comptabilité analytique en 2021 permettant de ressortir :

- Bilan Espace Petite enfance
- Bilan gestion du cinéma
- Bilan et valorisation du soutien aux associations



- Centre social
- Bilan écoles
- Services techniques
- Salles communales

Conclusion – Orientations (suite)

- ❑ **La recherche d'un taux de subventionnement maximum sur chaque projet (Etat, Europe, Région, Département) reste la clef de notre capacité à investir.**

La contractualisation qui va se généraliser avec nos financeurs institutionnels sur ce mandat, nécessite d'affiner notre Plan Pluriannuel d'Investissements à 4 ans.

